

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE
9 janvier 2019
À 19 h 30**

SONT PRÉSENTS :

*Monsieur le conseiller, Mario Talbot, siège #2
Madame la conseillère, Sylvie Van Dersmissen, siège #3
Monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches, sièges #4
Monsieur le conseiller Roger Brunelle, siège #5
Monsieur le conseiller Gérald Poirier, siège #6*

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Lavigne.

Est également présente, madame Nancy Fortier, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance*
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour*
- 1.3. Adoption des procès-verbaux du mois de décembre 2018*
- 1.4. Renouvellement contrat Xerox*
- 1.5. Entente transport adapté*
- 1.6. Adoption des salaires 2019/employés municipaux*
- 1.7. Adoption des cotisations, dons et autres 2019*
- 1.8. Adoption de la déclaration d'urgence climatique*

2. FINANCES

- 2.1. Approbation des comptes payés et à payer*

3. TRAVAUX PUBLICS

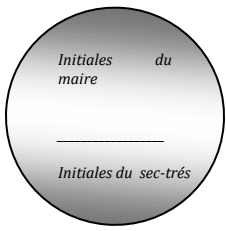
4. URBANISME ET AGRICOLE

- 4.1. Dépôt du rapport d'émission des permis 2018*

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE



8. RÈGLEMENTS

- 8.1. *Avis de motion du règlement 277-18-010 concernant le stationnement public*
- 8.2. *Adoption du règlement 277-19-0001 déterminant les différents taux de taxation et les tarifications pour l'exercice financier 2019*
- 8.3. *Présentation du règlement 277-19-002 fixant la rémunération des élus municipaux*
- 8.4. *Avis motion du règlement 277-19-002 fixant la rémunération des élus municipaux*

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur le maire Marc Lavigne constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

2019-01-001

1.2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR *monsieur le conseiller Gérald Poirier*
APPUYÉ PAR *madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen*
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER *l'ordre du jour tel que proposé.*

Adoptée

2019-01-002

1.3. Adoption des procès-verbaux du mois de décembre 2018

IL EST PROPOSÉ PAR *monsieur le conseiller Roger Brunelle*
APPUYÉ PAR *monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches*
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER *les procès-verbaux de la séance régulière du 5 décembre 2018 et les deux procès-verbaux des deux séances spéciales du 17 décembre 2018.*

Adoptée

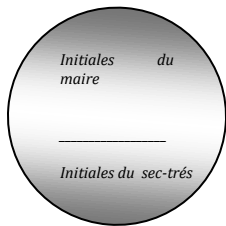
2019-01-003

1.4. Renouvellement contrat Xerox

ATTENDU QUE *la municipalité se doit de renouveler sous peu son contrat pour la location des photocopieurs utilisés au bureau municipal;*

ATTENDU QUE *l'offre de l'entreprise GDM, concessionnaire des produits Xerox, représente une économie mensuelle de 33,92 \$ comparativement au compte actuel;*

ATTENDU QUE *l'entreprise offre par surcroît une plieuse d'une valeur de 3 195 \$;*



Initiales du
maire

Initiales du sec-trés

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérard Poirier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de l'entreprise GDM pour les photocopieurs Xerox datée du mois de décembre 2018, tel que joint à la présente résolution;

D'AUTORISER la directrice générale Nancy Fortier à signer pour et au nom de la municipalité les documents reliés à ce contrat.

Adoptée

2019-01-004

1.5. Entente transport adapté Transport adapté

ATTENDU la proposition de l'autorité régionale de transport métropolitain concernant la desserte pour le transport adapté sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE cette entente est similaire à celle signée l'an dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérard Poirier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER monsieur le maire Marc Lavigne à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat tel que proposé par l'Autorité régionale de transport Métropolitain.

Adoptée

2019-01-005

1.6. Adoption des salaires 2019/employés municipaux

ATTENDU QUE les salaires sont considérés comme étant des renseignements personnels selon la Loi de l'accès à l'information ;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la municipalité et selon les normes des vérificateurs, de constituer des documents internes afin de s'assurer que les taux convenus soient versés ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE MANDATER monsieur Marc Lavigne, maire et madame Nancy Fortier, directrice générale à signer au nom de la municipalité les documents nécessaires pour cette procédure administrative.

Adoptée

2019-01-006

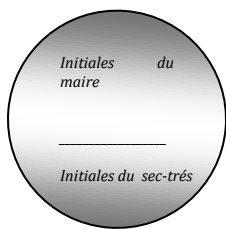
1.7. Adoption des cotisations, dons et autres 2019

ATTENDU la politique d'accréditation et de soutien aux organismes qui demande aux organismes reconnus du milieu, de nous fournir un portrait de leurs demandes financières pour l'année en cours ;

ATTENDU le renouvellement annuel, à titre de membre à des organismes liés à la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gérard Poirier
APPUYÉ PAR madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER les dépenses suivantes :



Poste	Organismes	2019
02-110-00-970	Don pour Pastorale	400,00 \$
02-110-00-970	Don École St-Charles	3 000,00 \$
02-110-00-970	Don - club social La Joie de Vivre	1 000,00 \$
02-110-00-970	Société Histoire des Riches-Lieux	2 000,00 \$
02-110-00-970	Club optimiste	2 000,00 \$
02-701-50-522	Fabrique st-charles entretien terrain	2 100,00 \$
Total		10 500,00 \$
02-110-00-494	FQM	2 800,00 \$
02-110-00-494	FCM	500,00 \$
02-110-00-494	Carrefour action municipale	85,00 \$
02-110-00-494	Québec municipal	350,00 \$
02-702-90-494	Fleurons	448,00 \$
02-130-00-494	ADMQ	550,00 \$
02-220-00-494	Cotisations & abonnements chef pompier	275,00 \$
02-230-00-494	Cotisation Croix-Rouge	400,00 \$
02-701-90-494	Cotisations associations et abonnements Loisir	90,00 \$
02-110-00-970	Centre action bénévole de la Vallée du Richelieu	500,00 \$
02-110-00-970	Garde côtière	500,00 \$
02-110-00-970	Ensemble musical	100,00 \$
02-110-00-970	Fonds municipalité pour biodiversités	1 200,00 \$
Total		7 798,00 \$

Adoptée

2019-01-007

1.8. Adoption de la déclaration d'urgence climatique

ATTENDU l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (provenant de l'industrie, des transports, de l'agriculture et de la fonte du pergélisol), et l'augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, dérègle de façon sans précédent le climat mondial;

ATTENDU QUE tous les indicateurs scientifiques montrent que nous sommes en crise climatique, que nous nous dirigeons à court terme vers une catastrophe appelée « bouleversement climatique abrupt et irréversible » qui menace la civilisation et la vie;

ATTENDU les actions inadaptées des acteurs politiques face à la situation dramatique qui se développe dangereusement;

ATTENDU QUE le conseil de sécurité de l'ONU qualifie le changement climatique d'amplificateur de menaces à la paix et à la sécurité;

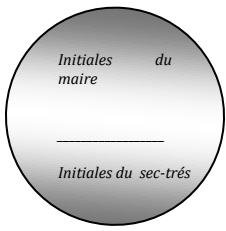
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu déclare que nous sommes en crise climatique, et que cette crise est un état d'urgence climatique;

QUE face aux risques qu'encourent les générations futures, cette crise climatique est maintenant un enjeu qui menace principalement les niveaux de sécurité suivants: l'économie, la santé humaine, l'alimentation humaine, l'environnement, la sécurité nationale et internationale.



DEMANDE aux dirigeants, de reconnaître sans délai l'état d'urgence climatique et d'appliquer toutes les solutions connues afin de réduire de toute urgence nos émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, tous les plans de transformation sociale, économique et énergétique reconnus par la communauté scientifique devraient être mis en marche immédiatement en utilisant toutes les ressources à notre portée afin de sortir de notre dépendance aux énergies fossiles et de déclencher la transition urgente vers une société neutre en carbone.

QUE cette résolution soit transmise, au ministre de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques et aux députés de la circonscription.

Adoptée

2. FINANCES

2019-01-008

2.1. Approbation des comptes payés et à payer

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 9 janvier 2019, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

Les comptes payés et à payer pour un montant de 210 884,36 \$

Les salaires versés du mois de décembre 2018 pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 16 434,44 \$

Les salaires versés au mois de décembre 2018 pour la rémunération des pompiers au montant de 5 160,85 \$.

Adoptée

3. TRAVAUX PUBLICS

4. URBANISME ET AGRICOLE

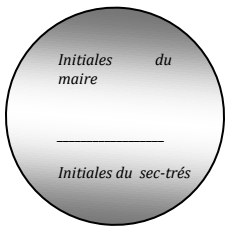
4.1. Dépôt du rapport d'émission des permis 2018

Tel que stipulé par le Code Municipal, le rapport d'émissions des permis pour l'année 2018 est présenté et déposé

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE



8. RÈGLEMENTS

2019-01-009

8.1. Avis de motion du règlement 277-18-010 concernant le stationnement public

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Mario Talbot qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro 277-18-010 concernant le stationnement public.

Adoptée

2019-01-010

8.2. Adoption du règlement 277-19-001 déterminant les différents taux de taxation et les tarifications pour l'exercice financier 2019

ATTENDU QUE tel que stipulé aux articles nos 988 et 989 du Code municipal, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement et par voie de taxation directe sur tous les biens imposables du territoire de la municipalité, toutes sommes nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration dans les limites de ses attributions ;

ATTENDU QUE des taux devront être établis afin de pourvoir aux dépenses de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu et qui ne sont pas pourvues autrement ;

ATTENDU QU'une tarification sera perçue pour subvenir aux coûts déterminés pour les matières résiduelles ainsi que pour la vidange des fosses septiques ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu désire déterminer le taux d'intérêts sur toutes créances dont le délai est expiré ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu désire fixer le nombre de versements prévus pour acquitter les comptes de taxes ainsi que l'échéance des versements ;

ATTENDU QUE ce règlement abroge et remplace tous les règlements fixant :

- Une taxation foncière ;
- Une tarification pour la cueillette et le traitement des matières résiduelles ;
- Une tarification pour le remboursement des règlements d'emprunt.

ATTENDU QUE le présent règlement a été présenté lors de la séance spéciale du 17 décembre 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Roger Brunelle lors de la session spéciale du 17 décembre 2018.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Roger Brunelle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

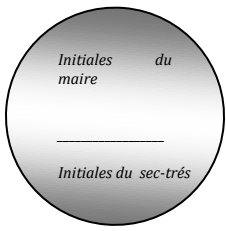
QUE le conseil municipal adopte le présent règlement intitulé : Règlement no 277-19-001 déterminant les différents taux de taxation et les tarifications pour l'exercice financier 2019.

Adoptée

2019-01-011

8.3. Présentation du règlement 277-19-002 fixant la rémunération des élus municipaux

Monsieur le conseiller Mario Talbot présente à la population le projet de règlement concernant la rémunération des élus, et ce, en conformité avec l'article 8 de la loi sur le traitement des élus municipaux et l'article 445 du code municipal.



2019-01-012

8.4. *Avis motion du règlement 277-19-002 fixant la rémunération des élus municipaux*

Suite à la présentation du règlement 277-19-002, **un avis de motion** est donné par monsieur le conseiller Mario Talbot qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro 277-19-002 fixant la rémunération des élus.

Adoptée

9. **RAPPORT DES ÉLUS**

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2019-01-013

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller *Gérald Poirier*
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller *Jean-Marie Desroches*
ET UNANIMEMENT RÉSOLU
QUE la séance soit close à 20 h 12.

Marc Lavigne,
Maire

Nancy Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière